

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

La loi dit :



Article 1 : Principe de non-discrimination



La discrimination c'est rejeter quelqu'un parce qu'il est différent
C'est interdit

Je dois être respecté comme je suis
J'ai le droit d'être accompagné et aidé quel que soit :

- mon handicap
- mon âge
- mes préférences sexuelles
- mes croyances
- mes idées politiques



Article 2 : Droit à un accompagnement adapté

L'Institut Les Gravouses me propose
un projet adapté à mes besoins



Je décide de mon projet avec les professionnels

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 3 : Droit à l'information



J'ai le droit d'avoir des informations concernant :

- l'organisation de l'Institut Les Gravouses
- le fonctionnement de l'Institut Les Gravouses
- mon projet
- mon dossier



L'Institut Les Gravouses me donne le livret d'accueil
Un professionnel m'explique le livret d'accueil
si j'en ai besoin

Article 4 : Principes de libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne



- Je dois participer à l'écriture de mon projet
- Je dois être d'accord
avec les décisions qui me concernent
- Il faut m'expliquer les choix possibles
pour que je choisisse bien
- Je peux être accompagné par mes parents
- Je peux être accompagné par une personne de mon choix



Article 5 : Droit à la renonciation



- Je peux demander à changer mon accompagnement
si mes besoins le justifient
- Je peux demander l'arrêt de mon accompagnement
en faisant une demande écrite

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux



Ma famille participe avec moi à l'écriture de mon projet

Mes proches participent aux événements organisés par l'Institut Les Gravouses

Article 7 : Droit à la protection



L'Institut Les Gravouses respecte la loi

- L'Institut Les Gravouses ne donne pas mes informations personnelles
- L'Institut Les Gravouses assure ma sécurité

Article 8 : Droit à l'autonomie

Dans le respect du règlement de l'Institut je peux :



- me déplacer dans l'établissement
- participer aux activités proposées
- faire des activités extérieures
- voir les gens que j'ai envie de voir
- garder avec moi les objets que j'aime

Article 9 : Principe de prévention et de soutien



L'accompagnement doit m'aider à me sentir bien
L'établissement peut soutenir ma famille pour participer à mon accompagnement

La charte des droits et libertés de la personne accueillie



Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie



J'ai le droit d'exercer mes droits de citoyen

Par exemple : voter si je suis majeur



Article 11 : Droit à la pratique religieuse



Je peux choisir une religion

Je peux pratiquer une religion

dans le respect du règlement de l'Institut Les Gravouses

Je dois respecter les autres religions



Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Je dois être respecté comme je suis



Les personnes qui m'entourent doivent :

- me parler correctement
- bien se comporter avec moi
- respecter ma vie privée